



DEPARTEMENT DE L'IMMIGRATION
ET DE L'EMIGRATION

LISTE DES PIECES A FOURNIR

1. POUR UNE DEMANDE DE LA CARTE DE RESIDENT

- ❖ Une copie de la page d'identité du passeport ou de la carte consulaire;
- ❖ Une copie du visa ;
- ❖ Une copie du cachet d'entrée ;
- ❖ Un acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- ❖ Un extrait du casier judiciaire ou tout document en tenant lieu ;
- ❖ L'original du certificat de résidence de moins de 06 mois ;

Joindre aux pièces citées ci-dessus, selon le cas, les documents suivants :

- ❖ L'originale de l'attestation de travail pour les travailleurs;
- ❖ L'attestation de vie religieuse pour les religieux ;
- ❖ Une copie du registre de commerce pour les Commerçants ;
- ❖ Une attestation de régularité fiscale pour les commerçants ;
- ❖ Une attestation administrative pour les Coopérants de nationalité française;
- ❖ Pour les retraités, un bulletin de pension de retraite.

NB : La photocopie du passeport et du visa est obligatoire pour toute première demande.

• **Pour l'enfant mineur de seize (16) ans**

- ❖ Une autorisation parentale (à légaliser à la mairie du lieu de résidence) du parent exerçant la puissance paternelle ou, à défaut, du tuteur légal;
- ❖ Une attestation de fréquentation ou Carte scolaire ou Carte d'étudiant de l'année académique en cours (pour les élèves et étudiants) ;
- ❖ Une copie de l'attestation de travail du père ou de la mère ou du tuteur;
- ❖ Une copie du registre de commerce du père ou de la mère ou du tuteur (si commerçant) ;
- ❖ Une copie de l'attestation de régularité fiscale du père ou de la mère ou du tuteur (si commerçant) ;
- ❖ Une copie de la carte de résident en cours de validité du père ou de la mère ou du tuteur (si étranger).

- **Pour un conjoint pris en charge**

- ❖ Une copie de l'attestation de travail du conjoint;
- ❖ Une copie du registre de commerce du conjoint (si commerçant) ;
- ❖ Une copie de l'attestation de régularité fiscale du conjoint (si commerçant) ;
- ❖ Une copie de la carte de résident en cours de validité du conjoint (si étranger).

2. POUR UN RENOUVELLEMENT DE LA CARTE DE RESIDENT

- ❖ Une copie de la page d'identité du passeport ou de la carte consulaire;
- ❖ Une copie de l'ancienne carte de résident ;
- ❖ L'original de l'attestation de travail pour les travailleurs;
- ❖ Une attestation de vie religieuse pour les religieux ;
- ❖ Une attestation de fréquentation ou Carte scolaire ou Carte d'étudiant de l'année académique en cours (pour les élèves et étudiants);
- ❖ Une copie du registre de commerce pour les Commerçants ;
- ❖ Une attestation de régularité fiscale pour les commerçants.

NB : les pièces justificatives des moyens de subsistance de l'enfant mineur de seize (16) ans ainsi que la conjointe au foyer sont valables pour la procédure de renouvellement de la carte de résident.

3. POUR UNE DEMANDE DE DUPLICATA DE LA CARTE DE RESIDENT (En cas de perte de la carte de résident)

- ❖ Une copie de la page d'identité du passeport ou de la carte consulaire;
- ❖ L'original de la déclaration de perte;
- ❖ Une copie de l'ancienne carte de résident (si possible).